

Délibération 2017 CS 14 du Comité Syndical
du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CERESTE, LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS ET LE PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON CONCERNANT LA GESTION DES PARCELLES CO-ACQUISES PAR LE CEN PACA ET LA COMMUNE SUR LES « PRAIRIES DE L'ENCREME »

L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 25 janvier, se sont réunis en Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Geneviève RECUBERT, Nicole GIRARD, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Jacqueline PLASSON, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Elisabeth AMOROS, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Bénédicte MARTIN, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Mickaël CAVALIER, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jean-Pierre BOYER, Frédéric BLACHERE, Daniel VASSEUR, José DEVAUX, Daniel LECORNEC, Mathias MEIGNAN, Georges TISI, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS
Christiane NAJI à Mickaël CAVALIER

Messieurs

Arnaud BOUTET à André BERGER
Pascal DEPOISSON à André BOUFFIER
Pierre FICHER à Jacqueline POISSON
Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN
Gérard MATHERON à Jean-Pierre BOYER
Pierre POURCIN à Jacques DECUIGNIERES

Etaient excusés

Mesdames Caroline ROCHE, Clotilde BERKI

Messieurs Elie RIBOUT, Richard KITAEFF, Philippe DAUMAS, Jacques DECUIGNIERES, Roland AUBERT, Julien AUBERT

Etaient aussi présents

Mesdames Isabelle CHANOUDIE, Marie-Christine KADLER, Danièle NEGRIN, Catherine DELASSUS-NOLLET, Nelly BAUDIE

Messieurs Jacques SARUCUNIAN, Jean-Baptiste SELLIER, Jacques BOUARRAT

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Téléphone : 04 77 00 40 00 • Fax : 04 77 00 40 01 • Email : secretariat@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon et le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 « Le Calavon et l'Encreme » identifiant les prairies de l'Encreme comme zones humides d'intérêt majeur de par leurs fonctions et valeurs écologique, hydrologique et socio-économique ;

Vu la Convention d'Intervention Foncière (CIF) du 21 octobre 2014 signée entre la commune de Céreste, le Conservatoire d'espaces naturels(CEN) PACA, la SAFER 04 et le Parc naturel régional du Luberon concernant le périmètre des gorges et prairies de l'Encreme ;

Vu le plan de gestion globale 2016-2020 du site « Prairies et gorges de l'Encreme » ;

Vu l'acquisition le 25 mai 2016 de parcelles en zones humides en copropriété entre la commune et le CEN PACA ;

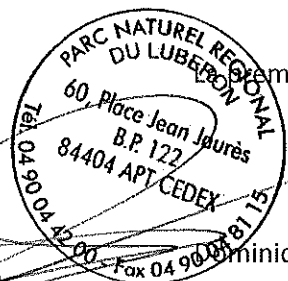
Vu le projet de convention entre la commune de Céreste, le CEN PACA et le Parc du Luberon concernant la gestion des parcelles co-acquises et de toutes nouvelles parcelles qui pourraient l'être par la commune et le CEN.

Considérant que le Parc naturel régional du Luberon, en tant qu'animateur du SAGE, de Natura 2000 et du plan de gestion du site, est identifié comme partenaire technique dans la gestion des prairies humides de l'Encreme ;

Après en avoir délibéré le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de gestion des parcelles acquises (et celles à venir) sur les prairies de l'Encreme avec le CEN PACA et la commune de Céreste.
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative au projet et notamment la convention de gestion et ses éventuels avenants en cas de nouvelles parcelles acquises.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Présidente, Première Vice-Présidente,

Minique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1
- Convention